



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR – Adrien ROBIN – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA - Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Fethi CHEIKH - Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Virginie LAURENT représentée par Frédérique HITTler – Philippe CAIN représenté par Marianne JOLY

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Madame Béatrice PAYEN a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-043 du registre des délibérations

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Bernard BERTON

Monsieur Bernard BERTON, 1^{er} Vice-président, propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « Gestion des Déchets » de l'exercice 2026.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération N°26-009 en date du 16 avril 2026, prenant acte du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 – Budget Principal – Budget annexe Zones d'Activités – Budget annexe Bâtiments à Vocation Economique – Budget annexe Gestion des Déchets,

Vu le projet de maquette budgétaire du budget gestion de déchets soumis à son examen,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 avril 2026.



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A LA MAJORITE – (10 ABSTENTIONS : ADAM DA MOTA - JACQUES BEAUJEAN – FREDERIQUE HITTLER - GILLES MATHIEU – SOPHIE CORVO – GILLES BOYEZ - STEPHANIE PINTA – YVAN BERNARD – ANGELIQUE RANC ; 1 CONTRE : FETHI CHEIKH)

ADOpte le budget annexe « Gestion des Déchets » de l'exercice 2026, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 3 346 124,95 €
- Pour la section d'Investissement : 718 162,15€

DECIDE la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

RAPPELLE que si les dépenses de personnel sont prises en compte dans le calcul de l'assiette des 7,5%, la fongibilité ne permet ni d'augmenter ni de diminuer le chapitre 012.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.05.07 19:11:11 +0200
Ref:10942715-16498537-1-D
Signature numérique
le Président

Éric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Notifié le à :

- Service des Finances et des Paies
- Service Environnement,
- Service Communication,
- Secrétariat général,
- Chargé de missions,

Le Président,

Eric VUILLEMIN

ANNEXES

I. BP 2026 – Budget annexe Gestion des Déchets

Ce nouveau budget annexe s'équilibre à 3 507 042,15 € en dépenses et 2 883 326,53 € en recettes réelles. L'équilibre s'obtient par la reprise des résultats qui s'élèverait à 623 715,62€.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 788 880,00	2 776 338,00
Investissement	718 162,15	106 988,53
TOTAL	3 507 042,15	2 883 326,53

1. Les dépenses

- Chapitre « 011 Charges à caractère général » pour 1 964 020 € : ce chapitre est principalement composé des dépenses liées au traitement des ordures ménagères, à la TGAP, la collecte et le traitement en déchèterie (l'huile minérale, le bois, les gravats, les papiers broyés, les déchets verts, le tout-venant, les pneus non conformes, les métaux, les cartons et les déchets diffus spécifiques) et les dépenses relatives aux recyclages (tri des emballages, des verres).
- Chapitre « 012 Charges de personnel » pour 804 200 € : dépenses de personnel du service environnement.
- Chapitre « 65 Autres charges de gestion courante » pour 20 460 € : ce chapitre repose essentiellement sur la cotisation au SDEDA.
- Chapitre « 67 Charges exceptionnelles » pour 200 €.
- Chapitre « 204 Subventions d'équipement versées » pour 1 000 € : principalement liées aux composteurs.
- Chapitre « 21 Immobilisations corporelles » pour 636 244,95 € : acquisition d'un véhicule benne à ordures, acquisition de bacs ordures ménagères, colonnes de verre et colonnes de papier.
- Report de crédits d'investissement pour 80 917,20 €.

2. Les recettes

- Chapitre « 013 Atténuation de charges » pour 20 000 €
- Chapitre « 70 Produits du service du domaine » pour 232 000 € : ce chapitre se décompose principalement :
 - ❖ Rachat de matières : 100 000 €
 - ❖ Redevance spéciale : 80 000 €

- Chapitre « 73 Impôts et taxes » pour 2 361 338 €,

Libellé	Taux 2024 (%)	Taux 2025 (%)	TEOM prévisionnel 2025 (€)
TEOM	13,50	13,50	2 351 338

Dont les dépôts des artisans 10 000€.

- Chapitre « 74 Dotations et participations » pour 158 000 € : ce chapitre est principalement composé de la participation du SDEDA dans le cadre du soutien tonnes triées.
- Chapitre « 75 Autres produits de gestion courante » pour 5 000 €
- Chapitre « 024 Produits des cessions d'immobilisations » pour 80 000 €
- Chapitre « 10 Dotations, fonds divers et réserves » pour 26 988,53€

II. **Etat de la dette**

Aucune modification par rapport au DOB 2026.